

Séance du 15 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	30	24

Date de la convocation : 09.12.2025

Date d'affichage : 09.12.2025

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Messieurs NIATI, BIANCHI, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames HABERT, SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, JЛАSSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur LAUBERTHE pour Monsieur NIATI, Madame VESSAH pour Madame HULIN, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Monsieur CAMPEIS pour Madame THOBOR, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT.

ABSENTS : Mesdames LITWINSKI, RHOUN, KOMBO-TSIMBA, BITTY KOUAKOU, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Budget primitif de l'année 2026

Rapporteur : M. Bisson

Nº 2025-75

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 13 octobre 2025,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de réaliser des travaux d'amélioration du cadre de vie des Lieusaintais,

CONSIDERANT le besoin de fonctionnement des services municipaux pour répondre aux missions de service public qui sont les leurs.

Après l'avis de la commission générale en date du 1^{er} décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver le Budget Primitif 2026 dont les balances se présentent comme suit et qui est annexé à la présente délibération,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 717 343,00 €	24 717 343,00 €
Investissement	9 794 661,85 €	9 794 661,85 €
TOTAUX	34 512 004,85 €	34 512 004,85 €

Article 2 : Dit que le présent budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
 - *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*
- Le Tribunal Administratif de Melun peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Téleréours citoyen » accessible sur le site www.telereours.fr*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAINT, le 15 décembre 2025**

Le secrétaire de séance



Le Maire,



IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2026- IV
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Département de Seine-et-Marne
 Service de gestion comptable de Melun
 COMMUNE DE LIEUSAINT

BP 2026

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de membres représentés : 5
 Nombre de membres absents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Pour : 24
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Date de convocation : 09 décembre 2025

Présenté par

A lieusaint, le 15 décembre 2025

LE MAIRE,
 M. BISSON

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
 A Lieusaint, le 15 décembre 2025

Mme THOBOR

Mme DUCLAU

Mme RHOUN

Mme VESSAH

Mme HABERT

Mme BITTY KOUAKOU

M. AMIENS

M. LAVICTOIRE

LES MEMBRES DU CONSEIL,

M. FLAHAUT

M. NIATI

M. LAUBERTHE

M. VEY

Mme SOUFI

M. JIASSI

Mme BETHUNE

Bethune

Mme LENGARD

Mme LITWINSKI

Mme HULIN

Mme KOMBO-TSIMBA

M. ABDELLAOUI

Mme THELUS ROSINEL Mme AWALE GUEDI

M. NDOYE

Mme ARPACI

M. NIANE

M. BIANCHI

M. GOUBET-YEM

M. CAMPEIS

M. EDOM

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le

A Lieusaint, le

LE MAIRE,
 M. BISSON